

mercredi. De toute façon, on considère qu'il faut absolument siéger les lundi, mardi et jeudi de chaque semaine.

On a fait remarquer que plusieurs membres du Comité pourraient se trouver pris ailleurs lundi prochain et, pour cette raison, les séances auront lieu mardi et jeudi la semaine prochaine et non pas lundi. Il serait peut-être possible de s'entendre pour siéger mercredi. Quoi qu'il en soit, à partir de la semaine suivante, les séances auront lieu le lundi, le mardi et le jeudi ainsi que le mercredi si la chose est possible. Je crois exprimer à cet égard l'opinion du comité du programme. Qu'en pensez-vous?

M. WHITMANN: Monsieur le président, je trouve qu'il est bon d'avoir trois séances par semaine, mais je crois que le lundi n'est pas une bonne journée, particulièrement pour les membres du Comité venant de Montréal. Le train de Montréal n'arrive ici qu'à 11 h. 30 du matin, ce qui veut dire qu'il faudrait se passer, le lundi matin, des membres du Comité venant de Montréal. Je désire tout simplement vous signaler la chose.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres commentaires?

M. QUELCH: Je propose l'adoption du rapport du comité du programme.

M. JUTRAS: Il me fait plaisir d'appuyer la motion.

La motion est adoptée.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, voici ce qui en est quant aux questions soumises à l'étude du Comité: Les membres du comité du programme croient que la déclaration du Ministre pourrait faire naître des questions et soulever des discussions. On croit que nous pourrions après cela continuer l'étude du bill touchant les gratifications pour service de guerre. Il y a ensuite la question d'entendre les représentations des sociétés d'anciens combattants; on croit à ce propos qu'il serait bon de faire savoir à toutes les sociétés d'anciens combattants que notre Comité a été constitué, de leur en faire connaître les attributions et de leur demander si elles entendent formuler des représentations. Telle est la pensée du comité du programme. J'avais déjà été en contact avec les autorités de la Légion canadienne qui ont l'intention de suivre avec le plus grand intérêt les divers bills soumis au Comité et de faire des représentations de temps à autre. Naturellement, il peut se trouver d'autres sociétés qui aimeraient à exprimer leurs opinions.

M. GREEN: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait demander à toutes les sociétés d'anciens combattants, de même qu'aux sociétés de veuves, de formuler leurs représentations sans retard. Les représentations de cette nature ont été très utiles à d'autres comités chargés des affaires des anciens combattants et des pensions.

L'hon. M. MACKENZIE: Oui.

M. GREEN: Monsieur le président, il se peut que plusieurs de ces sociétés aient préparé des mémoires à ce propos et il faudrait leur demander de les envoyer sur-le-champ. Je suis persuadé qu'ils faciliteront nos délibérations. J'aimerais aussi à savoir si l'on a l'intention de nous soumettre d'autres avant-projets de loi. Nous en avons trois.

L'hon. M. MACKENZIE: Certainement.

M. GREEN: Nous avons la loi visant les indemnités pour services de guerre, la loi touchant les allocations aux anciens combattants, ainsi que la loi ayant trait aux pompiers et à certains surveillants des services auxiliaires. Le président nous rendrait service en nous disant tout de suite si l'on se propose de mettre à l'étude d'autres avant-projets de loi.

Le PRÉSIDENT: Je dois vous dire à ce propos que d'autres avant-projets de loi sont sur le point de nous être soumis et que nous nous efforçons de les obtenir le plus tôt possible afin d'en commencer l'étude sans délai. Je crois